



**Les déchèteries
du Grand Lyon**

www.grandlyon.com/proprete

Les déchèteries du Grand Lyon



En utilisant les déchèteries du Grand Lyon, vous participez au recyclage, contribuez à la protection de l'environnement et lutez contre les décharges sauvages.

Quel que soit votre lieu d'habitation, vous pouvez évacuer vos objets encombrants dans les 17 déchèteries à votre disposition.

L'objectif est d'atteindre 20 déchèteries à l'horizon 2014.

Bien jeter, c'est préserver notre environnement.



Végétalisation CSDU
Rillieux la Pape

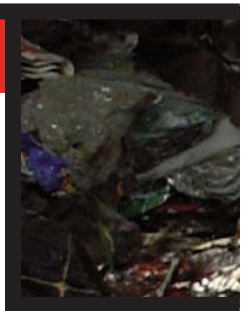
Qu'est-ce qu'une déchèterie ?

Une déchèterie est un espace aménagé gardé et clôturé, où les particuliers peuvent déposer les déchets qui ne peuvent être collectés avec les ordures ménagères en raison de leur poids, de leur volume ou de leur nature (toxique). Ce sont les usagers qui trient les déchets qu'ils viennent déposer dans différentes bennes.

Un agent est toujours à leur disposition pour les conseiller ou les orienter.

Les déchets acceptés

- Déchets encombrants des ménages : meubles, literie, etc.
- Papier,
- Gros cartons,
- Ferraille,
- Verre,
- Vêtements et textiles,
- Bois et végétaux,
- Gravats,
- Plâtre,
- Huiles de vidange,
- Piles et batteries,
- Déchets dangereux des ménages* : produits phytosanitaires, solvants, pots de peinture, néons, radiographies, huile de friture, etc.
- Déchets d'équipement électriques et électroniques (D.E.E.E.).



*Exception : dans l'enceinte de la déchèterie de Saint-Priest, la collecte des DDM a lieu le 4^e samedi du mois de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Les apports sont limités à 8 kg par usager, et les produits doivent être déposés dans leur emballage d'origine et non mélangés.

Les déchets qui ne sont pas acceptés

Pneus

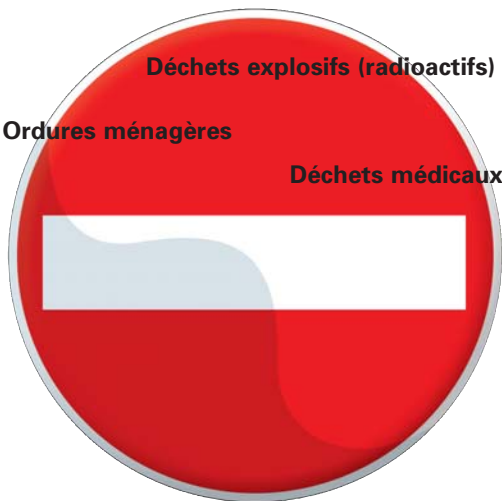
Extincteur

Bouteille de gaz

Déchets explosifs (radioactifs)

Ordures ménagères

Déchets médicaux



>> Ils doivent être portés en filières spécialisées.





Les déchets et la loi

En France, la première grande loi cadre sur la gestion des déchets date du 15 juillet 1975. Elle instaure l'obligation pour chaque commune de collecter et d'éliminer les déchets des ménages. Sur le territoire du Grand Lyon, c'est la Communauté urbaine qui a cette responsabilité. La loi du 13 juillet 1992 marque un tournant dans nos modes de gestion des déchets. Il est désormais obligatoire de valoriser et de recycler les déchets : des plans départementaux de gestion des déchets définissent les actions à réaliser. Enfin, seuls les déchets ultimes (déchets que l'on ne sait pas recycler ou valoriser) peuvent désormais être stockés dans des Centres de Stockage des Déchets Ultimes (CSDU) rigoureusement contrôlés.



Conditions d'accès

L'accès est gratuit pour les véhicules dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est inférieur ou égal à 2 000 kg, et les remorques dont le PTAC est inférieur ou égal à 500 kg.

L'accès est payant pour les véhicules utilitaires dont le PTAC est compris entre 2 000 kg et 3 500 kg, et les remorques dont le PTAC est compris entre 500 kg et 750 kg, ou non vérifiable (absence de plaque de tare).

L'accès est interdit aux véhicules dont le PTAC est supérieur à 3 500 kg ou dont la hauteur est supérieure à 2,50 m ou la longueur est supérieure à 5 m, aux véhicules à plateau ou à benne basculante.

Tous les véhicules utilitaires sont limités à 4 passages par mois. Les usagers professionnels en classe payante sont tenus de prendre une carte d'abonnement auprès de la régie de recettes.

17 rue Ducroize 69100 Villeurbanne.
Tél. 04 72 13 09 54.



Les 17 déchèteries du Grand Lyon vous accueillent :

• Du 1^{er} novembre au 31 mars :

du lundi au vendredi

9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00

le samedi : 9h00 - 17h00

le dimanche : 9h00 - 12h00

• Du 1^{er} avril au 31 octobre :

du lundi au vendredi

8h30 - 12h00 / 13h30 - 18h00

le samedi : 8h30 - 18h30

le dimanche : 9h00 - 12h00

Fermeture les jours fériés.

La déchèterie de Villeurbanne
rue Alfred de Brinon est fermée
le dimanche matin.

Pour plus de renseignements :
www.grandlyon.com/decheterie





Le saviez-vous ?

- Chaque Français produit environ 1,2 kg de déchets par jour, ce qui à l'échelle du Grand Lyon, représente chaque année un volume de près de 10 fois la tour de la Part-Dieu !
- Chaque année, plus de 120 000 tonnes de déchets sont collectées dans les déchèteries du Grand Lyon.
- Les médicaments non utilisés et leurs emballages doivent être rapportés à votre pharmacien.
- Certaines communes mettent en place des bennes pour récupérer les encombrants. Ce service vient en complément des déchèteries. Pour connaître les dates et lieux de présence de ces bennes, renseignez-vous auprès de votre mairie.



La solidarité en déchèterie

Il existe dans les déchèteries de Lyon 9^e, Villeurbanne Krüger, Francheville / Sainte-Foy les Lyon et Champagne-au-Mont-d'Or des points recycleries tenus par des associations (Notre Dame des Sans Abri et L' Armée du Salut). Si vous le souhaitez, vous pouvez faire don de divers objets (vêtements, jouets, petit mobilier, etc.) plutôt que de les jeter.



17 déchèteries à votre service !

Champagne-au-Mont-d'Or

Impasse des anciennes vignes - 04 78 49 35 04

Décines

66/68 rue Paul et Marc Barbezat - 04 78 46 35 04

Francheville/Saint-Foy

29 route de la gare - 04 78 59 04 32

Genas

Rue de l'Égalité - 04 78 90 64 03

Givors

Z.I de Bans - 04 78 73 08 76

Grigny

Lieu dit St-Abdon - 04 72 24 12 29

Lyon 7^{ème}

12 bd. de l'Artillerie - 04 72 73 46 57

Lyon 9^{ème}

82 avenue Sidoine Apollinaire - 04 78 47 10 57

Neuville-sur-Saône

Avenue des Frères Lumière - 04 72 08 92 75

Pierre-Bénite

Chemin de la Gravière - 04 72 39 21 87

Rillieux-la-Pape

Route de Fontaines - 04 78 97 10 30

Saint-Genis-les-Ollières

2 avenue Louis Pradel - 04 78 57 16 59

Saint-Priest

Rue du Mâconnais - 04 78 21 07 43

Vaux-en-velin

15 rue Mendès-France - 04 78 80 71 39

Vénissieux

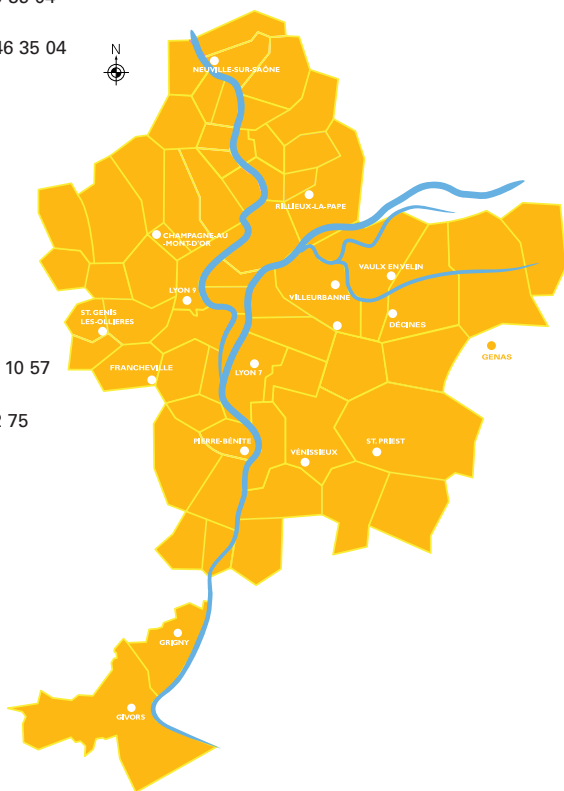
Rue Jean moulin - 04 78 70 56 65

Villeurbanne Nord

Rue Alfred Brinon - 04 78 84 56 09

Villeurbanne Sud

100-110 avenue Paul Krüger - 04 78 54 78 59





les filières de recyclages

Les déchets d'équipement électriques et électroniques

Depuis le 15 novembre 2006, les revendeurs d'appareils d'équipement électriques et électroniques sont tenus de récupérer les appareils usagers dans le cadre du "un pour un" (un appareil repris pour un appareil acheté).

Désormais les déchèteries - à l'exception de celle de Givors - sont également équipées pour récupérer ce type de déchets et les faire traiter dans des conditions environnementales et économiques conformes à la loi.



Le recyclage des déchets permet de fabriquer de nouveaux produits en économisant la matière première ainsi qu'une part non négligeable d'énergie.

- **Les papiers et les cartons** sont recyclés et permettent de fabriquer de nouvelles feuilles de papier ou de carton.
- **L'acier**, après fusion, est transformé en barres, tôles ou fils qui permettent de fabriquer de nouveaux produits en acier (boîtes de conserve, structures pour construction...)
- **L'aluminium** est fondu et transformé en lingots qui serviront à produire de nouvelles pièces : radiateurs, cadres de fenêtres, semelles de fer à repasser...
- **Les déchets végétaux** sont transformés en compost, qui sera utilisé par les maraîchers ou les agriculteurs.
- **Le bois** est utilisé pour la fabrication de particules (aggloméré).
- **Les déchets dangereux des ménages** sont transférés vers des sites de traitement spécialisés.
- **Les déchets non « valorisables »**, en particulier les déchets encombrants, sont dirigés vers les CSDU (Centres de Stockage des Déchets Ultimes).